



« Apprenez que
tou·t·e flatteu·r·se
Vit aux dépens
de cel·ui·le qui l'écoute. »

LA FONTAINE, *L·e·a Corbe·au·lle et l·e·a Renard·e*

Écriture « inclusive »

**Pourquoi représente-t-elle un danger
pour un accès égalitaire à la langue écrite ?**

**Comment l'écriture inclusive pervertit la fonction
de la langue, outil par excellence à la disposition de tous**

*« La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits.
Les distinctions sociales ne peuvent être fondées
que sur l'utilité commune. »*



Olympe de Gouges



Victor Hugo

*« La langue française, dès cette époque,
commençait à être choisie par les peuples
comme intermédiaire entre l'excès de consonnes du nord
et l'excès de voyelles du midi. »*

*« C'est une langue bien difficile que le français.
À peine écrit-on depuis quarante-cinq ans
qu'on commence à s'en apercevoir. »*



Colette



Jean Dutourd

*« Pervertir une langue, c'est pervertir l'esprit,
c'est renier l'âme de la nation dans ce qu'elle a de plus intime
et de plus précieux. »*

Sommaire

Combattre l'écriture « inclusive », est-ce une priorité ?	4
Oui, quand un jeune sur cinq n'a pas une lecture fluide	5
Oui, quand le mobile est la déconstruction d'un pilier de notre identité	5
Oui, quand la cause défendue est un leurre	6
L'écriture « inclusive », caduque d'un point de vue linguistique	7
La langue est arbitraire	7
En français le féminin est marqué par un « e »	8
La fausse formule du « masculin l'emporte sur le féminin »	8
Proscrire le neutre, antinomique avec la lutte contre la discrimination de genre	9
La double flexion, contre-productive	9
L'orthographe française est déjà compliquée	10
L'écriture « inclusive » tord la morphosyntaxe des mots	10
L'écriture « inclusive » ne correspond pas à un besoin social	10
La féminisation des noms de métiers, un besoin social	11
Le rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie	11
Mises au point de l'Académie française	12
Derrière de belles paroles, une écriture excluante, discriminatoire et inégalitaire	14
Écriture « inclusive » : langue d'exclusion ou exclusion par la langue ?	14
Langue d'exclusion des personnes en situation de handicap	14
Exclusion par la langue pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas l'utiliser	16
L'écriture « inclusive » est source d'inégalités de traitement entre les étudiants	17
L'écriture « inclusive » dans nos écoles, un danger pour les apprentissages	19
Une idéologie dans nos écoles	19
Un danger pour les apprentissages	21
L'apprentissage de la lecture, un processus complexe	21
L'écriture inclusive, une régression de l'acte de lire	22
L'écriture « inclusive », un péril mortel pour la langue française	24
La langue française, une grande langue	24
L'écriture « inclusive » menace la francophonie	27
L'écriture « inclusive » renie le patrimoine culturel français	28
Enfin un texte à portée législative contre l'écriture « inclusive »	30
SOURCES	34

Combattre l'écriture « inclusive », est-ce une priorité ?



Oui, quand un jeune sur cinq n'a pas une lecture fluide

Quand tout un peuple constate et déplore la dérive de son système scolaire par l'effondrement du niveau intellectuel et de culture générale d'une majorité d'élèves, que plus d'un élève sur cinq n'a pas une lecture fluide et est incapable de résoudre des problèmes de mathématiques du quotidien, **certain se demandent si la question de l'écriture « inclusive » est une priorité.**

Le vrai sujet est : par quel laxisme et quel niveau d'inconscience avons-nous pu laisser entrer une telle idéologie, qui fait obstacle à l'acte de lire, dans nos écoles ?



Oui, quand le mobile est la déconstruction d'un pilier de notre identité

L'intrusion de l'écriture « inclusive » dans tous les pans de la société et notamment dans l'école est symptomatique d'un mal bien plus profond. Derrière les caricatures du point médian et de la féminisation des noms de métier se cache un projet déconstructiviste. Sous couvert de bien-pensance, derrière la promesse d'une lutte noble, contre laquelle évidemment personne n'oserait se dresser, s'installe une dictature du langage au service d'un projet politique dévastateur.

Notre langue a une visée humble et noble. Nous permettre de communiquer, de transmettre notre histoire, d'inventer collectivement un futur, mais aussi et surtout de nous rassembler, de trouver les mots pour nous comprendre et nous unir.

Mais aujourd'hui la langue française est en danger. L'Europe des Lumières parlait français, et notre langue irrigue encore la francophonie sur tous les continents. 285 millions de personnes la parlent. C'est notre devoir de la protéger.

On lui prête pourtant les pires intentions. Elle serait une arme d'exclusion de la femme et de domination masculine. Alors qu'au contraire, depuis des décennies, elle œuvre à sa démocratisation à pas raisonnés mais déterminés, en poursuivant sa quête d'universalisme.

L'écriture « inclusive » est en réalité un péril pour notre langue.

*« Pour que le langage soit possible, il faut précisément qu'il puisse désigner un collectif, un être abstrait indépendamment des caractéristiques individuelles de ceux qui le composent. À désigner l'individuel, le langage se dissout. {...} La revendication de la différence {...} n'a pas de limite. Les États-Unis en font aujourd'hui l'expérience. Cette position mène rapidement à l'absurdité d'un langage qui ne peut plus rien dire parce qu'il est condamné à énumérer sans fin les attributs individuels des êtres auxquels il s'adresse. **À n'oublier personne, le langage ne peut plus rien dire**¹. »*

¹ Le rapport de 1998 sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre demandé par le Premier ministre à la Commission générale de terminologie et de néologie.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000415.pdf>

✓ Oui, quand la cause défendue est un leurre

Si nous ne la protégeons pas, pour nos enfants et pour notre civilisation, notre langue sera source d'exclusion et de régression, sans avoir contribué à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il n'y a pas de lien entre la condition des femmes et la féminisation de la langue.

Comme le soulignait Simone Veil dans son discours de réception à l'Académie française le 18 mars 2010², il ne faut pas faire semblant de croire que la féminisation des mots est un accélérateur de parité.



Simone Veil

« Mesdames, Messieurs,

Depuis que vous m'avez fait le très grand honneur de me convier à frapper à la porte de votre Compagnie, qui s'est ouverte aussitôt, la fierté que j'éprouve ne s'est pas départie de quelque perplexité. En effet, même si l'Académie française, dès sa naissance, a toujours diversifié son annuaire, jusqu'à, pensez donc, s'ouvrir à des femmes, elle demeure à mes yeux le temple de la langue française. Dans ce dernier bastion, elle épouse son temps, sans céder aux dérives de la mode et de la facilité, et, par exemple, n'est-ce pas Madame le Secrétaire perpétuel, sans donner dans le travers qui consiste à faire semblant de croire que la féminisation des mots est un accélérateur de parité. Or, n'ayant moi-même aucune prétention littéraire, tout en considérant que la langue française demeure le pilier majeur de notre identité, je demeure surprise et émerveillée que vous m'ayez conviée à partager votre combat.

À bien y réfléchir, cependant, depuis que vous m'avez invitée à vous rejoindre, moi que ne quitte pas la pensée de ma mère, jour après jour, deux tiers de siècle après sa disparition dans l'enfer de Bergen-Belsen, quelques jours avant la libération du camp, c'est bien celle de mon père, déporté lui aussi et qui a disparu dans les pays baltes, qui m'accompagne. L'architecte de talent qu'il fut, Grand Prix de Rome, révérait la langue française, et je n'évoque pas sans émotion le souvenir de ces repas de famille où j'avais recours au dictionnaire pour départager nos divergences sur le sens et l'orthographe des mots. Bien entendu, c'est lui qui avait toujours raison. Plus encore que je ne le suis, il serait ébloui que sa fille vienne occuper ici le fauteuil de Racine. »

² Introduction du Discours de réception de Mme Simone Veil à l'Académie française le 18 mars 2010
<https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-et-reponse-de-m-jean-dormesson-1>

L'écriture « inclusive », caduque d'un point de vue linguistique

En complément de la tribune des 32 linguistes explicitant *les défauts de l'écriture inclusive*, publiée dans le magazine Marianne le 18 septembre 2020³, des publications de l'Académie française et du rapport de 1999 de la Commission de terminologie et de néologie, SOS Éducation a interviewé Claire Martinot⁴. Claire Martinot est professeur de linguistique à l'Université de la Sorbonne, à l'INSPÉ de l'académie de Paris, et présidente de la Cellule de Recherche Linguistique. Lors de cet entretien, Claire Martinot est revenue sur les principes linguistiques qui font obstacle aux théories des militants de l'écriture « inclusive ».

Une "écriture excluante" qui "s'impose par la propagande" : 32 linguistes listent les défauts de l'écriture inclusive

Par Tribune collective

Publié le 18/09/2020 à 19:09

"Outre ses défauts fonctionnels, l'écriture inclusive pose des problèmes à ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et, en réalité, à tous les francophones soudain privés de règles et livrés à un arbitraire moral." Bien que favorables à la féminisation de la langue, plusieurs linguistes estiment l'écriture inclusive profondément problématique.



Claire Martinot

« La langue n'est ni de droite ni de gauche. »

« La langue ne doit JAMAIS être instrumentalisée à des fins idéologiques. »

● La langue est arbitraire

Il n'y a **aucun rapport entre le genre grammatical d'un mot** (féminin ou masculin, neutre dans certaines langues) **et la nature réelle de l'être humain**, des attributs, du symbole... auxquels il est associé. **C'est en cela que la langue est arbitraire.**

- Un utérus, un sein : genre masculin, attribut féminin.
- Une barbe, la virilité : genre féminin, attribut masculin.



Hélène
Carrère d'Encausse

« En posant qu'il existerait par principe une corrélation entre le genre des vocables et le sexe de leur référent, les propagateurs de l'écriture inclusive méconnaissent naïvement les règles du genre grammatical, où masculin et féminin ne correspondent pas systématiquement à des catégories sexuées. Ainsi dit-on "une échelle" mais "un escabeau"⁵. »

³ Tribune publiée le 18 septembre 2020 par Marianne sous le titre *Une « écriture excluante » qui « s'impose par la propagande » : 32 linguistes listent les défauts de l'écriture inclusive*.
<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les>

⁴ Entretien de SOS Éducation avec Claire Martinot, 12 avril 2021 <https://youtu.be/8iAuDTv3PPg>

⁵ Extrait de la Lettre ouverte de l'Académie française sur l'écriture inclusive du 7 mai 2021.
<https://www.academie-francaise.fr/actualites/lettre-ouverte-sur-lecriture-inclusive>

- **En français le féminin est marqué par un « e »**

D'un point de vue linguistique, on devrait considérer qu'en français le féminin est le genre marqué puisqu'on ajoute un « e ». Et le genre grammatical masculin est non marqué. On pourrait écrire dans les manuels que le masculin en français, c'est le genre non marqué, qui peut jouer le rôle d'un neutre, et le féminin est le genre marqué par un « e », au même titre que le pluriel est marqué par un « s » ou un « x ».

« Comme bien d'autres langues, le français peut par ailleurs, quand le sexe de la personne n'est pas plus à prendre en considération que ses autres particularités individuelles, faire appel au masculin à valeur générique, ou « non marquée »⁶.

Certaines langues n'ont pas de déterminant pour marquer le féminin ou le masculin (le Russe). En arabe ou en anglais, il y a un seul déterminant. **Les Anglais ne considèrent pas qu'on oublie les femmes (ou les hommes) quand on dit « the »**. Les langues qui n'appliquent pas l'accord masculin-féminin et qui sont donc totalement invariables selon le genre, comme le chinois ou le turc par exemple, sont utilisées dans des pays qui ne sont pas connus pour être des modèles d'égalité entre les femmes et les hommes. En allemand, il existe un 3^e genre pour désigner le neutre singulier, et le pronom féminin singulier « sie » est utilisé en pluriel générique (3^e personne du pluriel) ainsi que pour le vouvoiement. Dans ce dernier cas, il s'écrit avec une majuscule : « Sie ».

- **La fausse formule du « masculin l'emporte sur le féminin »**

Si une telle formule a parfois été utilisée comme moyen mnémotechnique par certains enseignants auprès de leurs élèves, elle n'a plus cours depuis bien longtemps. Il est vrai qu'il y a 30 ans on ne s'interrogeait pas sur la portée d'une telle formulation. Jugée déplacée au regard de ce qu'elle peut suggérer en matière de déterminisme social de genre dans l'inconscient des enfants, cette formulation est proscrite par la société aujourd'hui⁷. Mais selon Claire Martinot, en conclure une « intention » de la langue française **d'exercer une domination symbolique de l'homme sur la femme est absurde**.

*« Les règles qui régissent dans notre langue **la distribution des genres remontent au bas latin** et constituent des contraintes internes avec lesquelles il faut composer⁸. »*

⁶ Extrait de La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres - Mise au point de l'Académie française - Octobre 2014

<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>

⁷ Tribune sur slate.fr de novembre 2017, 314 membres du corps professoral de tous niveaux et tous publics... s'engagent à ne plus enseigner la règle « le masculin l'emporte sur le féminin »

<http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

⁸ Le rapport de 1998 sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre demandé par le Premier ministre à la Commission générale de terminologie et de néologie.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000415.pdf>

- **Proscrire le neutre, antinomique avec la lutte contre la discrimination de genre**

La distinction systématique du féminin et du masculin, lorsque le masculin a fonction de neutre, conduit à l'effet absolument inverse à celui recherché.

« Désigner les hommes par un terme générique, c'est nécessairement inclure les femmes. Dire que l'une d'entre elles est le meilleur des ministres consiste à la comparer à tous les ministres, ce que la meilleure des ministres ne ferait pas puisqu'une telle expression désignerait la meilleure d'entre les femmes ministres⁹. »

L'emploi du masculin générique comme neutre marque une intention de ne pas faire de distinction entre les sexes, de désigner une caractéristique universelle.

*« L'une des contraintes propres à la langue française est qu'elle n'a que deux genres : pour désigner les qualités communes aux deux sexes, il a donc fallu qu'à l'un des deux genres soit conférée **une valeur générique afin qu'il puisse neutraliser la différence entre les sexes**. L'héritage latin a opté pour le masculin...*

*{...} Précisément, en français, le masculin générique ne désigne pas un genre naturel, un individu sexué mais tous les sexes, comme toutes les cultures ou les groupes sociaux. **Faute de cette acceptation d'une désignation universelle**, il faudrait parler des êtres humaines, de toutes les cultures et de toutes les conditions sociales, mariées ou célibataires, brunes ou blondes, intellectuelles ou manuelles, voire parisiennes ou provinciales¹⁰... »*

Le poème *L'Albatros* de Charles Baudelaire est une belle image de cette désignation universelle. La puissance de la métaphore réside précisément dans la symbolique universaliste qu'évoque l'analogie entre l'albatros et le poète. L'auteur positionne le poète en dehors des cadres habituels, il se libère des distinctions de genre (humain/animal, femme/homme).

- **La double flexion, contre-productive**

La double flexion qui fait apparaître le féminin et le masculin d'un même mot, côte à côte, à la place de l'emploi du masculin générique, ramène les femmes à une considération genrée. C'est une forme de régression de la langue, qui est à contre-courant de la volonté de considérer les personnes sans distinction de sexe.

De surcroît, du fait que le féminin est le genre marqué par l'ajout de la lettre « e », c'est généralement la forme masculine qui est nommée en premier et le féminin arrive en second (candidat-candidate ; inspecteur-inspectrice ; tous-toutes). Ce qu'a très justement rappelé la

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

sénatrice Micheline Jacques le 6 mai 2021 lors de son intervention dans le débat public au Sénat¹¹.

- **L'orthographe française est déjà compliquée**

Dans 25 % des cas, l'orthographe française n'est pas régulière. L'écriture dite inclusive ruine la patiente simplification de l'orthographe engagée il y a plusieurs siècles. Elle contrarie cette maturation indispensable dont l'Académie française, les linguistes et les grammairiens sont les référents et les garants. En réalité, il est très compliqué de simplifier l'orthographe. Tout simplement, parce qu'on est plusieurs générations à l'utiliser pour transmettre les récits de notre histoire.

- **L'écriture « inclusive » tord la morphosyntaxe des mots**

L'apprentissage de la langue française repose sur l'analyse des mots à partir de leur radical¹². Les différentes graphies ou manipulations morphosyntaxiques, par ailleurs très fluctuantes, de l'écriture inclusive vont **à l'encontre de l'analyse morphologique que même un jeune enfant est capable de faire**. Par exemple, dans les variantes de « tous », on peut trouver : tou.s.tes ; tous.tes ; toustes. Or le radical de « tout » est « tout » : cela n'a jamais été « tou ». **C'est cela qui est totalement absurde avec l'écriture « inclusive ».**

- **L'écriture « inclusive » ne correspond pas à un besoin social**

L'immense majorité des Français, de même que les francophones, n'a jamais exprimé le besoin de modifier la graphie pour faire exister les femmes. On n'a pas besoin de modifier la grammaire et la morphologie des mots pour rendre compte de la place des femmes dans la société. La langue française a assez de ressources pour traduire cette réalité.



Retrouvez l'entretien de SOS Éducation avec Claire Martinot en cliquant sur l'image pour lancer la vidéo

¹¹ Intervention de la sénatrice et ancienne enseignante, Micheline Jacques au Sénat le 6 mai 2021 - <https://www.youtube.com/watch?v=IVzS31Kicqw>

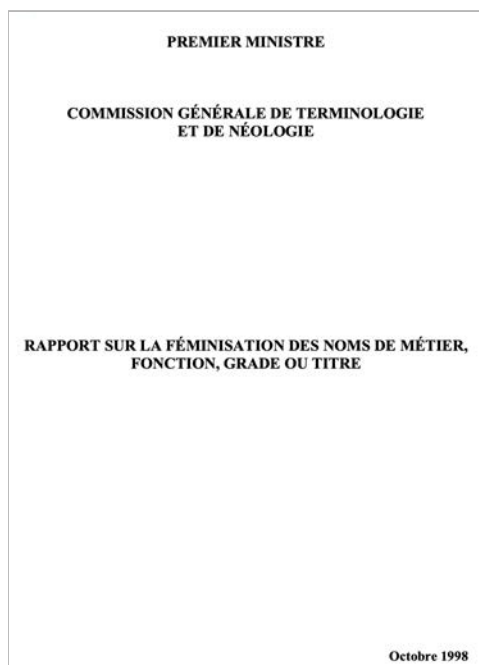
¹² Le radical est l'élément commun qui permet de former tous les mots de la même famille et qui en contient le sens principal.

La féminisation des noms de métiers, un besoin social

La féminisation des noms de métier est incontestablement un besoin social. Néanmoins sa mise en œuvre est plus complexe qu'il n'y paraît. Ainsi on peut être résolument engagé pour l'égalité femmes-hommes, être favorable à la féminisation des noms de métier, tout en étant plus réservé sur celle des noms de fonction, titre et grade. Mais surtout on peut être opposé à l'obligation de s'y soustraire. Chaque femme doit conserver le choix d'y recourir ou pas.

Les questions soulevées par la féminisation systématique des noms de métier, fonction, titre et grade ont fait l'objet de plusieurs rapports, publications et guides institutionnels.

Le rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie



Le rapport demandé en 1998 par le Premier ministre, Lionel Jospin, à la Commission générale de terminologie et de néologie COGETERM, remis en janvier 1999, est une référence. Il dresse une analyse juste, constructive et argumentée, parfois critique, sur ce sujet éminemment sociopolitique, ce qui lui a valu d'être très peu médiatisé. La première édition de *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*¹³ a été publiée au même moment. Ce guide émanait d'une demande ministérielle faite simultanément à celle du rapport de la COGETERM. La mission a été confiée à l'Institut national de langue française sous la direction de Bernard Cerquiglini. Le guide a été reçu avec plus de ferveur et a bénéficié d'une très large diffusion.

Dans son rapport¹⁴, la COGETERM rappelle le statut juridique de la langue : « *La langue est d'abord un attribut de la souveraineté et doit donc être protégée en tant que telle. La mission en a été confiée, il y a trois siècles et demi, à l'Académie française, chargée de donner des règles certaines à la langue et d'en rédiger le dictionnaire.* »

Le rapport présente un exposé complet du fonctionnement, des usages et des normes de la langue française. L'analyse, à la fois historique et internationale, des tentatives de féminisation des noms de métiers offre une vision étayée des enjeux et des limites linguistiques, sociaux et politiques des évolutions de la langue. Ce travail qui se place en dehors des pressions médiatiques et institutionnelles fournit des axes de réflexion précieux dont certains vont à l'encontre des idées reçues. Par exemple « *L'accession des femmes à des*

¹³ Édition n°1 - 1999 - *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* - <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994001174.pdf>

¹⁴ Le rapport de 1998 sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre demandé par le Premier ministre à la Commission générale de terminologie et de néologie. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000415.pdf>

postes de prestige se serait {...} d'abord traduite par la revendication d'une appellation identique. Les femmes auraient voulu, par ces titres, montrer aux hommes qu'elles occupaient les mêmes fonctions qu'eux, tout en se distinguant du même coup des épouses. **Il semble donc bien difficile de tirer de la présence ou de l'absence de termes féminisés des lois historiques ou psychologiques. Il n'y a pas de lien historique nécessaire entre la condition des femmes et l'existence d'un terme féminisé. De surcroît, l'appréciation subjective du bénéfice à tirer d'une féminisation des titres semble extrêmement variable selon les femmes, la neutralité grammaticale ayant offert à nombre d'entre elles la possibilité de s'affirmer à égalité avec les hommes**¹⁵. »

Mises au point de l'Académie française



La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres - Mise au point de l'Académie française

Le 10 octobre 2014 Déclaration de l'Académie française

Mise au point de l'Académie française

Un incident récent opposant à l'Assemblée nationale un député à la « présidente de séance » a attiré l'attention du public sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. L'Académie française, fidèle à la mission que lui assignent ses statuts depuis 1635, tient à rappeler les règles qui s'imposent dans notre langue pour la formation et l'emploi de ces termes :

1. L'Académie française n'entend nullement rompre avec la tradition de féminisation des noms de métiers et fonctions, qui découle de l'usage même : c'est ainsi qu'elle a fait accueil dans la 8^e édition de son *Dictionnaire* (1935) à *artisanne* et à *postière*, à *aviatrice* et à *pharmacienne*, à *avocate*, *bûcheronne*, *factrice*, *compositrice*, *éditrice* et *exploratrice*. Dans la 9^e édition, en cours de publication, figurent par dizaines des formes féminines correspondant à des noms de métiers. Ces mots sont entrés naturellement dans l'usage, sans qu'ils aient été prescrits par décret : l'Académie les a enregistrés pourvu qu'ils soient de formation correcte et que leur emploi se soit imposé.

Mais, conformément à sa mission, défendant l'esprit de la langue et les règles qui président à l'enrichissement du vocabulaire, elle rejette un esprit de système qui tend à imposer, parfois contre le vœu des intéressées, des formes telles que *professeure*, *recteure*, *sapeuse-pomprière*, *auteure*, *ingénieure*, *proceure*, etc., pour ne rien dire de *chercheure*, qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation et constituent de véritables barbarismes. Le français ne dispose pas d'un suffixe unique permettant de féminiser automatiquement les substantifs. S'agissant des métiers, très peu de noms s'avèrent en réalité, du point de vue morphologique, rebelles à la féminisation quand elle paraît utile. Comme bien d'autres langues, le français peut par ailleurs, quand le sexe de la personne n'est pas plus à prendre en considération que ses autres particularités individuelles, faire appel au masculin à valeur générique, ou « non marquée ».

En octobre 2014 l'Académie française fait « une mise au point » sur la question de la féminisation des noms de métier et fonction « dans la sphère publique, contrairement au métier, inséparable des qualités singulières de celui qui l'exerce, une fonction (**et tout spécialement s'il s'agit d'un mandat public**) est distincte de son titulaire, et indifférente à son sexe – elle est impersonnelle car elle ne renvoie pas à une identité singulière, mais à un rôle social, temporaire et amissible, auquel tout individu peut, en droit, accéder. L'Académie rappelle que dans son rapport la COGETERM avait insisté sur le caractère abstrait, général, permanent et impersonnel d'une fonction – une fonction n'appartient pas à l'intéressé : elle définit une charge dont il s'acquitte, un rôle social qu'il assume. On n'est pas sa fonction : on l'occupe. La personne en charge d'un mandat représente autre chose qu'elle-même¹⁶. »

Puis le 28 février 2019, un nouveau rapport de l'Académie française présenté par une commission d'étude comprenant quatre de ses membres est adopté à une large majorité. Dans ce rapport¹⁷, l'Académie française rappelle qu'elle « enregistre la féminisation des noms

¹⁵ Le rapport de 1998 sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre demandé par le Premier ministre à la Commission générale de terminologie et de néologie.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000415.pdf>

¹⁶ Extrait de La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres - Mise au point de l'Académie française - Octobre 2014

<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>

¹⁷ Rapport de l'Académie Française adopté le 28 février 2019

https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf

de métiers pourvu qu'ils soient **bien formés et que leur emploi se soit imposé.** » Ajoutant que « presque toutes les appellations professionnelles employées possèdent déjà un féminin reconnu par les dictionnaires ».

L'Académie française acte qu'« *il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions.* » « {...} *l'Académie considère que toutes les évolutions visant à faire reconnaître dans la langue la place aujourd'hui reconnue aux femmes dans la société peuvent être envisagées, pour peu qu'elles ne contreviennent pas aux règles élémentaires et fondamentales de la langue, en particulier aux règles morphologiques qui président à la création des formes féminines dérivées des substantifs masculins. Il n'est pas loisible de s'en affranchir, au risque de bouleverser le système de la langue.* »

L'Académie française assouplit ainsi sa position dans la droite ligne du rapport de la COGETERM, tout en réaffirmant deux fondements qui prévalent à la féminisation des noms de métiers et de fonctions :

- en appeler à la **liberté de l'usage**, dès lors que certaines femmes expriment leur préférence à être désignées dans leur fonction au masculin ;
- elle ne peut être envisagée que dans le **respect des règles fondamentales** de la langue et selon **l'esprit du droit français**.

Derrière de belles paroles, une écriture excluante, discriminatoire et inégalitaire

Écriture « inclusive » : langue d'exclusion ou exclusion par la langue¹⁸ ?

Le nom d'« écriture inclusive » donné par ses militants à l'ensemble des procédés qui visent à faire apparaître, systématiquement, de manière graphique et morphosyntaxique, la femme dans la langue écrite en complément de la forme masculine ou en remplacement du masculin générique, semble bien mal trouvé. Choisir un vocable plus conforme à ce qu'elle est, une « écriture féminisée », aurait eu le mérite de l'honnêteté intellectuelle. Mais emprunter un terme utilisé majoritairement pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société et dans l'école, pour désigner une forme d'écriture dont précisément ils sont exclus, est maladroit et provocateur. L'écriture dite « inclusive » est en réalité profondément excluante.

Langue d'exclusion des personnes en situation de handicap¹⁹

L'écriture « inclusive » exclut toutes **les personnes en situation de handicap** cognitif ou fonctionnel d'accès au langage en forme écrite.

Plusieurs millions²⁰ de Français sont directement concernés, adultes et enfants, qui ne peuvent pas accéder au sens des textes qui utilisent cette graphie :

- malvoyants et non voyants,
- dyslexiques,
- dyspraxiques (trouble visuospatial),
- dysphasiques, aphasiques,
- certains troubles du spectre autistique,
- certaines pathologies de l'attention...

Tous les artefacts que l'écriture « inclusive » utilise représentent des obstacles insurmontables pour ces millions de personnes.

¹⁸ Titre choisi pour le débat public qui s'est tenu au Sénat le 6 mai 2021 à l'initiative du sénateur Jean-Pierre Decool, du groupe Les Indépendants – République et Territoires.

¹⁹ Pour rappel, il existe un principe d'accessibilité généralisée aux personnes handicapées leur permettant une participation effective à la vie sociale - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/>

²⁰ Malvoyants et non voyants : 1 139 000 personnes (source Fédération des aveugles de France) ; Dyslexie : 8 à 10 % de la population à des degrés de sévérité du trouble différents (source association dyslexique de France) ; Dyspraxie : 3 à 5 % d'une classe d'âge (source Dyspraxie France Dys) sachant que les difficultés liées à la langue écrite concernent les personnes souffrant de dyspraxie visuo-spatiale ; Dysphasie : plus d'un million de personnes sont concernées (source Association Avenir Dysphasie France) ; Aphasie : 300 000 personnes (Source CNSA 2015) ; Troubles autistiques : 700 000 personnes gênées par un trouble du spectre autistique dont 60 000 sont autistes (source autisme France).

Qu'il s'agisse :

- du point médian ou de toute autre graphie qui coupe le mot sans respecter le radical (*tou.t.te*) ;
- de mots ou de formes de lettres qui n'existent pas, censés représenter la contraction des deux formes du masculin et du féminin (*toustes ; iel...*).

Ci-contre des caractères constitués de combinaisons de lettres : le « p » et le « m » ensemble pour combiner père et mère en (pm)ère, ou encore le « f » et le « h » puis le « o » et le « e » pour combiner femme et homme en (fh)(oe)mme ;

- de la réduplication des mots ou double flexion, juxtaposition de la forme féminine et masculine (*candidat - candidate ou sans-papier - sans-papière*) ;
- de la modification des règles d'accord en fonction de la proximité du genre grammatical (exemple : *deux hommes et une femme engagées*), ou, en fonction de l'importance numéraire de chaque genre grammatical représenté (exemple : *deux femmes et un homme, investies*).

mère dévouée
fœmme de lettre
mœn tendre ami
veufœ éssoulœ
l'amoureuxœ rigolœ

Indéchiffrable, illisible ou incompréhensible. Voilà comment se résume l'écriture « inclusive » pour les personnes en situation de handicap dans l'accès à la langue écrite.

Les pratiques fluctuantes de l'écriture « inclusive », qui ne procèdent d'aucune logique linguistique ou phonologique et qui ne sont pas normées, **sont totalement contraires au besoin de cadre strict** indispensable aux personnes en situation de handicap pour compenser ou contourner leur trouble cognitif ou fonctionnel.

Soumettre des textes avec de tels artifices aux personnes en situation de handicap constitue **une exclusion qui va au-delà du simple fait de ne pas pouvoir lire ou comprendre le texte**. La diversité des formes de l'écriture « inclusive » en fait **une langue d'exclusion**. Incompatible avec les protocoles d'accès au sens du texte écrit que les personnes en situation de handicap ont si durement acquis et qui restent fragiles tout au long de leur vie.

De surcroît, l'écriture « inclusive » crée une dissonance entre la forme écrite et la forme orale de la langue.



L'écriture « inclusive » ne peut pas être lue telle qu'elle s'écrit : « iel » est censé se lire « il ou elle ». Cette forme hybride de *second langage* **ne permet pas la verbalisation intérieure**, qui est pourtant essentielle à de nombreuses personnes en situation de handicap pour accéder au sens. Et plus largement, qui est utile à tout jeune enfant qui apprend à lire !

Pour les personnes en situation de handicap, dont l'accès au texte repose sur un logiciel de lecture vocale, il est tout simplement impossible à la machine de décoder l'écriture « inclusive », donc à la personne d'accéder au sens du texte.

Pour plusieurs millions de personnes en France, l'écriture dite inclusive est **une langue d'exclusion**.

Exclusion par la langue pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas l'utiliser

Langue d'exclusion pour les personnes en situation de handicap, l'écriture inclusive devient exclusion par la langue pour :

- ceux qui réfutent le présupposé d'une langue française « outil politique de domination de l'homme sur la femme » ;
- les étrangers qui étudient en France dont la maîtrise du français ne leur permet pas d'en tordre la graphie et la morphosyntaxe... sans perdre le sens de leur pensée ;
- tous les adultes et les jeunes ayant des difficultés en français (soit 21,6 % des adultes entre 16 et 65 ans²¹ qui ont un score faible en littératie²² et 27,5 % des jeunes de 16 à 18 ans²³ qui ont un déficit d'automatisation du décodage).

Le caractère contre-intuitif et contre-culturel des principes de l'écriture « inclusive » rend sa mise en œuvre très compliquée. En réalité, en plus d'être réservée à une caste de spécialistes, elle nécessite une excellente maîtrise de la langue française.

Le quidam peine à convertir un texte en écriture « inclusive ». Il hésite, il trébuche, il se trompe, il perd le sens... Ses repères se brouillent, **il fait des fautes !**

Même les plus fervents promoteurs de l'écriture « inclusive » s'emmêlent les pinceaux²⁴.

Sans normes et à géométrie variable en fonction du degré de militantisme de son auteur, l'écriture « inclusive » vit aux dépens de ses gourous, et se retrouve souvent dans la position de l'arroseur arrosé.

Au motif de rétablir une situation de domination par le genre, l'écriture « inclusive » devient outil de domination, dictature de la pensée, à l'échelle de la ferveur idéologique de son promoteur.

« L'inclusiviste » se fixe lui-même les principes d'écriture « inclusive » qu'il entend suivre. Ce faisant, il impose sa propre langue écrite. Se souciant peu de ceux qu'il laisse sur le bord de la route.

Toutes les personnes physiques ou morales qui adoptent l'écriture « inclusive » dans leurs communications excluent par la langue ceux qui ne peuvent pas reconnaître ce langage hybride et ceux qui ne veulent pas souscrire à l'idéologie sous-jacente.

²¹ Etude OCDE 2013 PIAAC - *Programme for the International Assessment of Adult Competencies* - Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes

[https://www.oecd.org/skills/piaac/Country%20note%20-%20France%20\(FR\).pdf](https://www.oecd.org/skills/piaac/Country%20note%20-%20France%20(FR).pdf)

²² Littératie : capacité de comprendre et de réagir de façon appropriée aux textes écrits

²³ DEPP, Note d'information, n° 20.20 (juin 2020), Analyse des données lors de la journée défense et citoyenneté 2019

<https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2019-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-303885>

²⁴ Voir dans le reportage suivant sur l'écriture inclusive de l'émission quotidien, à 4 minutes 14 secondes

<https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/on-a-assiste-a-un-atelier-decriture-inclusive-44573287.html>

Les enseignants militants de l'écriture « inclusive » imposent à leurs élèves, dans l'exercice de leur mission de service public et en dépit des consignes ministérielles et des alertes de l'Académie française, l'usage d'une langue non officielle.

Ces enseignants s'octroient le droit de modifier la langue en vigueur. Ils nient sa valeur de langue civilisationnelle et remettent en cause sa valeur constitutionnelle. **Ils usent de leur aura de professeur pour diffuser leur idéologie et enjoindre leurs étudiants à rallier leurs rangs militants.** En leur demandant de pratiquer une langue qui n'est pas celle de l'institution, **ils mettent leurs étudiants en faute.**

L'étudiant qui ne s'y soumet pas marque son désaccord avec son enseignant, sur le fond des idées... **d'où une exclusion ou une soumission idéologique par la langue !**



Exemple émanant de la plateforme numérique (moodle) de Sciences-Po²⁵ :

« Il existe bien des formats d'écriture inclusive, mais une manière possible est la suivante. Pour les termes dont la terminaison est commune au masculin et au féminin, vous pouvez simplement insérer ou ajouter un "e", avec un point bas ou médian et sans doubler la terminaison (ex. : "les expert.e.s"). Lorsque ce n'est pas le cas, vous pouvez doubler la terminaison ("les ouvriers.ères"). Enfin, vous pouvez faire figurer "il(s)-elle(s)" au lieu de "il(s)". »

L'écriture « inclusive » est source d'inégalités de traitement entre les étudiants

La complexification de l'orthographe de l'écriture « inclusive », sans norme établie ni cohérence linguistique, contraire aux règles fondamentales de la langue française telle qu'elle se transmet, a des effets d'exclusion sociale des personnes qui ne la maîtrisent pas bien.

« L'écriture inclusive : elle est encouragée, mais son non-usage ne sera pas pénalisé, les étudiant.e.s étrangers.ères pouvant avoir davantage de difficultés à la mettre en œuvre.

²⁵ Le Figaro Étudiant, À Sciences Po Paris, des points bonus accordés pour l'utilisation de l'écriture inclusive https://etudiant.lefigaro.fr/article/a-sciences-po-paris-des-points-bonus-accordes-pour-l-utilisation-de-l-ecriture-inclusive_70f90efe-777e-11eb-930c-df8a7d3f696f/

Toutefois un demi-point “bonus” sera attribué à celles et ceux qui tenteront de l’utiliser.²⁶ »
Extrait de la plateforme numérique (moodle) de Sciences-Po

L’enseignant pénalise les étudiants qui n’utilisent pas l’écriture inclusive dans leur copie puisqu’il favorise les autres d’un demi-point « bonus ». Il commet 3 actes de discrimination :

- envers les étudiants étrangers, qui ne maîtrisent pas assez le français pour le tordre ;
- envers les étudiants en situation de handicap, qui sont exclus de l’écriture « inclusive » ;
- envers les étudiants qui ne partagent pas son idéologie, dont il sanctionne la libre pensée.

INFO LE FIGARO - Plusieurs étudiants attestent, preuves à l’appui, qu’ils ont effectivement été poussés à utiliser l’écriture inclusive dans un partiel de sociologie.

À Sciences Po Paris, des étudiants ont bien été poussés à utiliser l’écriture inclusive au cours d’un partiel. Et ce, lors des deux dernières années universitaires. Le Figaro a pu se procurer une copie de cet examen qui concerne un cours de sociologie réservé aux élèves de deuxième année de bachelor ayant choisi la majeure économie et société. Mis en ligne sur le Moodle (plateforme d’apprentissage en ligne, ndlr) de Sciences Po Paris, le document précise dans ses consignes que l’écriture inclusive «*est encouragée*» mais que «*son non-usage ne sera pas pénalisé, les étudiant.e.s*

L’écriture « inclusive » génère de nouvelles formes d’inégalités basées sur la discrimination par le niveau de maîtrise de la langue française, le handicap et l’idéologie.

²⁶ *Ibid.*

L'écriture « inclusive » dans nos écoles, un danger pour les apprentissages

Une idéologie dans nos écoles

Le danger de cette graphie est la déconstruction de la langue française aux dépens des apprentissages de nos enfants par des militants qui infiltrent leur idéologie dans les écoles.

Pour René Chiche²⁷, professeur de philosophie en terminale, l'écriture « inclusive » est un « signe ostentatoire de convictions qu'on cherche à imposer à autrui ». René Chiche déplore trouver désormais cette forme d'écriture dans les copies de ses élèves.

Ce constat est largement partagé dans les rangs de l'Éducation nationale. Des professeurs qui refusent de se soumettre à cette torsion de la langue française subissent des pressions de la part de leurs collègues.

*« De même à l'université et désormais à l'école de plus en plus d'élèves l'emploient dans leurs copies et nos professeurs se trouvent bien en peine souvent de les corriger souvent désemparés et même **dépassés par l'ampleur du phénomène**. Je comprends leur embarras et je l'estime légitime, car comment en effet s'opposer à une écriture qui prétend lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes et manifester la diversité du genre humain. Pourquoi prendre le risque de se mettre à dos l'un ou sinon plusieurs élèves ou encore collègues ? Comment ne pas résister, **ne pas plier face aux pressions, face aux intimidations parfois, parce qu'elles existent**, sommant d'y avoir recours²⁸ ? »* Nathalie Élimas, secrétaire d'État en charge de l'éducation prioritaire, lors de son discours au Sénat le 6 mai 2021.

Cette graphie qui complexifie l'orthographe, maltraite la grammaire, et déforme la morphosyntaxe est diffusée au sein de l'école française par certains enseignants dès la primaire.



Dans un article de décembre 2020 du magazine *Marianne*, le journaliste Anthony Cortes en fournissait la bien triste démonstration à travers des exemples effroyablement concrets.

²⁷ Entretien avec René Chiche <https://youtu.be/2NPkHeNrxey>

²⁸ Intervention de Nathalie Élimas au Sénat : l'écriture inclusive sera désormais proscrite à l'école ! en intégralité ici : <https://www.youtube.com/watch?v=U6Q6Gdlp1xE>

« Clarissa et Juliette, 29 et 34 ans, elles aussi enseignantes – et **elles aussi anonymes** pour s'éviter une éventuelle visite de l'inspection, consciente que leur démarche peut "déranger" – sont du même avis. "**Il n'est jamais assez tôt pour former des citoyens éclairés**", scande la première, enseignante d'une **classe double niveau CM1-CM2** dans les Hauts-de-Seine. "Il y a **quelque chose de ludique dans cette nouvelle langue française** qui se dessine", sourit la seconde, qui exerce dans une **école primaire** bordelaise, à l'évocation de cette écriture inclusive qu'**elle amène parfois à portée de regard de ses élèves**.

Toutes les deux assument : **oui, elles ont animé des ateliers**, à la fin d'un cycle ou avant de voir s'ouvrir des vacances scolaires, autour de cette "langue en mutation". "**Simplement pour les ouvrir à autre chose, pas pour les endoctriner**", balaie Clarissa.

Au tableau, cette dernière a rédigé une liste de nouveautés à examiner. **De nouveaux articles définis neutres (lo, lu, au lieu de le ou la), ou inclusifs (lia, li)**. Ce fameux pronom : iel, fusion de il et elle. Ou **quelques déterminants possessifs inclusifs venus de loin : maon ou taon**, fusion de mon et ton.

La seconde, elle, après **avoir distribué quelques photocopiés comprenant ces "mots mutants"**, comme s'en est amusé un élève, a lancé un exercice collectif : **transformer des phrases du quotidien avec ces nouvelles données**²⁹. »

Pourtant les formes fabriquées de l'écriture « inclusive » ne relèvent d'aucune logique étymologique et créent des racines qui n'existent pas (comme tou- dans tou-t-e-s). L'écriture « inclusive » rejette l'usage du neutre, pourtant indispensable pour appréhender, à l'écrit comme à l'oral, le genre humain ou animal sans distinction de sexe. De la même manière, promouvoir l'usage de mots épiciens³⁰ instaure une nouvelle hiérarchisation du lexique, selon un caractère « genré ou non genré » des mots. Modifier la grammaire, en créant des règles d'accord à géométrie variable en fonction du genre le plus représenté dans la phrase ou de sa proximité avec le mot à accorder, sont impossibles à appliquer pour des élèves qui ne maîtrisent pas les bases du français.

Pour les enfants qui apprennent à lire et à écrire, de telles chicanes sont des obstacles inutiles et dangereux qui auront pour effet d'aggraver encore les inégalités entre ceux issus d'un milieu culturel élevé et ceux issus de familles plus éloignées de l'école ne maîtrisant pas ou peu la langue française.

Les enseignants de primaire qui introduisent l'écriture « inclusive » dans la tête de leurs élèves mettent en péril leur réussite scolaire. Il ne s'agit plus d'enfants mais de « cerveaux à endoctriner ». **Scandaleux.**

²⁹ Ces enseignants qui importent l'écriture inclusive à l'école : « Déconstruire, ça peut se faire à tout âge » Ecol.e.s - Par Anthony Cortes Publié le 09/12/2020
<https://www.marianne.net/societe/education/deconstruire-ca-peut-se-faire-a-tout-age-ces-enseignants-qui-importent-lecriture-inclusive-a-lecole#:~:text=Simplement%2C%20elle%20suit%20cette%20volont%C3%A9,se%20faire%20%C3%A0%20tout%20%C3%A2ge>

³⁰ Dont la forme ne change pas selon le genre.

Un danger pour les apprentissages

Au-delà de la question déontologique qui concerne les enseignants et l'institution, l'écriture « inclusive » à l'école est surtout **un obstacle à l'apprentissage de la lecture pour tous les enfants**.

La secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire caractérise les dangers de l'écriture « inclusive » à l'école en ces termes :



*« L'écriture inclusive est un danger pour notre école, elle est un danger pour notre langue. L'écriture inclusive est un danger pour les principes de notre République, elle est donc un danger pour notre pays. {...} L'écriture dite inclusive vient bien battre en brèche la mission première de tout système éducatif : **apprendre à lire**.³¹ »*

L'écriture « inclusive » perturbe le processus pédagogique complexe de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il aura fallu des années de recherches scientifiques internationales et l'appui de l'imagerie cérébrale pour démontrer ce que les instituteurs d'antan avaient intuitivement perçu : la méthode d'apprentissage par association des graphèmes et phonèmes correspond aux zones de développement du cerveau humain. C'est ce qui explique que la méthode syllabique est la plus efficace pour installer l'automatisation de la lecture chez l'enfant pour les langues syllabiques comme le français.

L'apprentissage de la lecture, un processus complexe

Les travaux en neurosciences ont mis en évidence que le langage ne s'apprend pas mais se stimule. Plus on parle tôt aux jeunes enfants, en verbalisant et en leur faisant verbaliser en retour, les gestes du quotidien, plus l'aire de leur cerveau dédiée à la reconnaissance des sons et à la distinction des syllabes sera développée. Ce sera un point d'appui important pour l'apprentissage de la lecture.

Contrairement au langage, la lecture procède d'un cheminement qui s'enseigne. Un processus rigoureux d'entraînement à la reconnaissance et à la concordance entre les sons et les images visuelles des signes écrits du langage.

« Dans un premier temps, l'enfant décrypte, pratiquement un par un, chacun des graphèmes du mot écrit, et les transforme en sons du langage. Il peut ensuite « écouter mentalement » les mots ainsi produits et, s'il les reconnaît à l'oral, les comprendre. C'est la voie du décodage ou de la lecture phonologique : on écoute ce que l'on lit avant de le comprendre. Le décodage graphème-phonème remplace l'entrée auditive de la parole par une entrée écrite³². »

Après des années de recherches scientifiques pour comprendre les chemins empruntés par notre cerveau pour passer du déchiffrement à la lecture fluide, les méthodes d'apprentissage de la lecture se sont affinées.

³¹ Intervention de Nathalie Élimas au Sénat ([loc. cit.](#))

³² Chapitre 1 « Un bref résumé de la science de la lecture »

https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/MAN_UELS_CSEN_VDEF.pdf

« Il ne faut pas moins que l'association de **cinq étapes successives** pour apprendre à lire³³ ! »

C'est l'automatisation de la lecture qui permet au cerveau du lecteur fluide d'emprunter une voie plus rapide et d'accéder directement au sens du texte. Une sorte de verbalisation intérieure fait concorder syllabes et sons pour identifier si le mot est connu ou pas. Si le mot est connu le lecteur accède au sens, si le mot n'est pas connu le lecteur revient sur le mot pour le décoder syllabe par syllabe.

« L'apprentissage de la lecture correspond à la mise en place d'un triangle. Pour décoder des mots nouveaux, il faut savoir passer des lettres aux sons et reconnaître le mot parlé correspondant (voie phonologique ou décodage). Pour lire avec efficacité, il faut savoir passer rapidement d'une chaîne de lettres au mot ou aux morphèmes correspondants (voie lexicale ou orthographique)³⁴. »

L'écriture inclusive, une régression de l'acte de lire

L'écriture inclusive ne se lit pas puisque la forme graphique du texte n'a pas de concordance immédiate en son, sa lecture nécessite une réinterprétation permanente de la forme écrite en équivalence orale. Le lecteur est contraint de repasser au niveau du déchiffrage pour accéder au sens.

Ce que la secrétaire d'État n'a pas manqué de rappeler aux sénateurs le 6 mai 2021 :

« L'écriture "inclusive" nous fait donc buter sur les mots, nous contraint au bégaiement. Elle rend la marche d'un texte chaotique, elle disloque les mots, elle les fend en deux. L'écriture inclusive nous contraint à la myopie. On ne voit plus que le mot, on ne voit pas plus loin que le mot, on oublie le sens de la phrase. Finalement on perd le sens tout court ! L'écriture inclusive marque donc le **retour au stade du déchiffrage**. **Elle est une régression de l'acte de lire**³⁵. »

« Tous les enfants ont besoin de règles claires, aucun élève n'apprend dans le flou. Pour l'apprentissage de la langue française, les programmes scolaires se réfèrent aux normes orthographiques et grammaticales en usage et les mêmes règles sont enseignées à tous. **La clarté de la norme est la condition indispensable de la transmission**³⁶. »

L'écriture « inclusive » à l'école représente un grave danger pour les apprentissages de tous les enfants, et particulièrement pour ceux qui sont le plus en difficulté.

³³ Intervention de Nathalie Élimas au Sénat : l'écriture inclusive sera désormais proscrite à l'école ! en intégralité ici : <https://www.youtube.com/watch?v=U6Q6Gdlp1xE>

³⁴ Chapitre 1 « Un bref résumé de la science de la lecture » https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/MAN_UELS_CSEN_VDEF.pdf

³⁵ Intervention de Nathalie Élimas au Sénat, *loc. cit.*

³⁶ *Ibid.*

« En vérité la question est simple, peut-on se payer le luxe en France d'aggraver les difficultés de lecture de nos élèves³⁷ ? »

La réponse est évidemment négative. L'écriture « inclusive » ajoute des obstacles à une réalité déjà dramatique.



Type d'établissement	% d'élèves de 6 ^e ayant une maîtrise insuffisante ou fragile en français*
Privé sous contrat	5,0
Public hors éducation prioritaire	10,3
REP	21,8
REP+	32,4

* Les valeurs ci-dessus correspondent à la somme des valeurs en « maîtrise insuffisante » et « maîtrise fragile ».

Le détail des données se trouve dans le tableau n°1 de la note DEPP 21.03-Janvier 2021

Ces chiffres récents sont la bien triste manifestation de la défaite de l'école de Jules Ferry.

Dans les milieux sociaux ou culturels les plus éloignés de l'école, en 6^e c'est donc 1 enfant sur 3 qui ne maîtrise pas la lecture. Quand dans le privé sous contrat c'est 1 enfant sur 20, et 1 enfant sur 10 dans le public hors éducation prioritaire !



Et ce déficit ne se rattrape pas. 27,5 % des jeunes de 16 à 18 ans ont un déficit d'automatisation du décodage³⁸.

Selon l'étude PIAAC³⁹ 2013 qui évalue des adultes de 16 à 65 ans, en littératie, numératie et résolution de problèmes, la France arrive en littératie à la 21^e place sur les 24 pays étudiés. Le pourcentage d'adultes français obtenant de faibles scores en littératie (niveau 1 sur une échelle allant de 0 à 5) est l'un des plus importants des pays participants : 21,6 % contre 19,7 % pour la moyenne OCDE.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ DEPP, Note d'information, n° 20.20 (juin 2020), Analyse des données lors de la journée défense et citoyenneté 2019

<https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2019-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-303885>

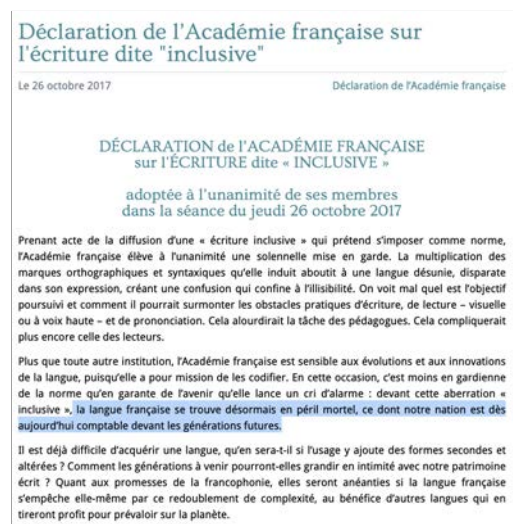
³⁹ OCDE, Étude PIAAC 2013 *Programme for the International Assessment of Adult Competencies* - Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes

[https://www.oecd.org/skills/piaac/Country%20note%20-%20France%20\(FR\).pdf](https://www.oecd.org/skills/piaac/Country%20note%20-%20France%20(FR).pdf)

L'ascenseur social a volé en éclats ! Toutes les études internationales (PISA, TALIS, TIMMS...) et nationales (DEPP) nous alertent depuis deux décennies sur cette dérive manifeste de notre système éducatif, mais les politiques se cachent les yeux et se bouchent les oreilles. Les résultats de cet aveuglement sont là.

L'écriture « inclusive », un péril mortel pour la langue française

C'est en ces termes que l'Académie française élevait en 2017 à l'unanimité « une solennelle mise en garde⁴⁰ » face à la diffusion de « l'écriture inclusive ».



*« La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui **confine à l'illisibilité.** »*

En appelant au sens du devoir de nos gouvernants et au sens des responsabilités de chacun face aux générations futures, l'Académie entendait par cette déclaration prendre acte que « **la langue française se trouve désormais en péril mortel** ».

Au-delà de l'illisibilité de l'écriture prétendue inclusive, au-delà de la dizaine de millions de personnes qu'elle exclut directement, au-delà des obstacles à l'apprentissage de la lecture, le péril mortel que fait

courir l'écriture « inclusive » à la langue française est celui de l'obscurantisme posé par ses militants sur notre patrimoine culturel avec pour conséquence la régression programmée de la francophonie.

*« Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ? Comment les générations à venir pourront-elles **grandir en intimité avec notre patrimoine écrit** ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, **au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète.** »*

La langue française, une grande langue

La question de la place des langues dans le monde est une préoccupation ancienne. Déjà, au siècle des Lumières, elle faisait l'objet d'analyses fouillées. Quand on se réfère à des textes datés de plus de 200 ans, il convient de le faire avec sagesse, en se gardant de juger avec les yeux d'aujourd'hui. Les stratégies géopolitiques ne s'exercent plus sur le même registre de valeurs. Néanmoins l'analyse du lien entre l'homme, la langue et la nation, faite par Antoine de Rivarol en 1783 sur l'universalisme de la langue fait écho à notre sujet. Une grande langue forge le pilier de l'identité d'une nation. Elle inspire les générations futures en ce qu'elle porte une grande tradition culturelle et intellectuelle.

⁴⁰ Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive » - 26 octobre 2017

<https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>



Antoine de
Rivarol

« L'homme qui parle est donc l'homme qui pense tout haut, et, si on peut juger un homme par ses paroles, on peut aussi juger une nation par son langage {...} On demande souvent ce que c'est que le génie d'une langue, et il est difficile de le dire. {...} on peut dire que la douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie et l'étendue des mots, leurs filiations, et enfin le nombre et la forme des tournures et des constructions qu'ils prennent entre eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une langue, et ces causes se lient au climat et au caractère de chaque peuple en particulier. {...} le goût qu'on a dans l'Europe pour les Français est inséparable de celui qu'on a pour leur langue, et combien l'estime dont cette langue jouit est fondée sur celle que l'on sent pour la nation. {...} **Les grands écrivains ont tout fait. Si notre France cessait d'en produire, la langue de Racine et de Voltaire deviendrait une langue morte ; et, si les Esquimaux nous offraient tout à coup douze écrivains du premier ordre, il faudrait bien que les regards de l'Europe se tournassent vers cette littérature des Esquimaux.**⁴¹ »

RIVAROL Discours sur l'universalité de la langue française 1783

La pensée des Lumières, comme les siècles d'écrivains qui lui ont succédé, nous éclaire encore aujourd'hui sur l'universalisme de notre patrimoine culturel.

Jean Salem en propose une version plus contemporaine en 1998, dans un article dense, écrit en marge de l'assemblée générale des universités francophones, et publié au journal libanais L'Orient-le-jour.

Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, faisait d'ailleurs référence au texte de Jean Salem, dans son *Discours sur l'état de la langue*⁴², le 3 décembre 1998 :



Jean Salem

« La langue française est devenue une grande langue de civilisation parce qu'elle a été façonnée par trente générations d'écrivains ; c'est à eux, en première et ultime instance, que le français doit d'être ce qu'il est, et d'avoir, dans son tissu sémantique, dans ses outils grammaticaux, dans ses instruments rhétoriques, dans ses registres stylistiques, le poids et l'épaisseur d'un millénaire d'histoire. Une authentique francophonie doit prendre la mesure de ses ambitions à partir de cette donnée fondamentale. {...} le français appartient au très petit nombre de langues auxquelles on peut reconnaître pleinement le caractère de "langues de civilisation". » Professeur Jean Salem, *La Francophonie : une vision culturelle*⁴³.

⁴¹ Antoine de Rivarol - 1783 - Discours sur l'universalité de la langue française
https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Rivarol-Discours-universalite_fr.htm

⁴² Texte d'introduction au Discours sur l'état de la langue prononcé par M. Maurice DRUON, Secrétaire perpétuel le jeudi 3 décembre 1998. À retrouver en intégralité en suivant le lien.
<https://www.academie-francaise.fr/discours-sur-letat-de-la-langue-seance-publique-annuelle-2>

⁴³ Jean Salem, En marge de l'assemblée générale de l'AUFELF, la francophonie : une vision culturelle (1998)
https://www.lorientlejour.com/article/268677/En_marge_de_lassemblee_generale_de_lAUFELF_La_francophonie_%253A_une_vision_culturelle.html

Dans son analyse, Jean Salem répertorie les menaces qui pèsent sur la francophonie, et souligne :

- l'américanisation croissante et la suprématie de la langue anglaise
« La séduction croissante du « modèle » américain, l'attrait qu'il exerce partout dans le monde constituent un fait irrécusable, d'autant qu'à cette capacité d'attraction s'ajoutent les gigantesques moyens matériels et technologiques dont dispose cette culture pour pénétrer dans tous les continents, atteindre toutes les couches de la société, inonder tous les secteurs et tous les marchés de la consommation intellectuelle et artistique; prétendre ignorer le poids d'une telle réalité, qui met en œuvre une formidable conjonction de facteurs d'ordre économique, technique et sociologique, **et le faire au nom d'une conception normativiste de la culture, c'est fatalement condamner à un combat d'arrière-garde la culture** qu'on cherche à défendre contre l'américanisation et contre les progrès envahissants de la langue anglaise. » ;
- la crise intellectuelle et spirituelle alimentée par les thèses déconstructivistes
« Mais la francophonie, et de façon plus particulière **la francophonie à l'école et surtout à l'université**, est guettée également par un autre danger, de nature différente, parce qu'il ne résulte pas d'un rapport de force « objectif », de caractère politique ou économique, mais reflète **un mal plus insidieux et plus grave : la crise intellectuelle et spirituelle** que connaît à l'heure actuelle la culture française et qui se traduit par **le reniement délibéré, systématique, de la tradition** qui a fondé, informé, nourri depuis plus de dix siècles cette culture. » ;
- les mutilations de la langue et de notre histoire par renoncement de nos institutions, notamment scolaires et universitaires
« Faire assumer et porter par la langue française l'intégralité de l'héritage intellectuel et de la tradition spirituelle qui l'ont illustrée : telle est la principale justification, tel doit être l'objectif prioritaire d'une francophonie à la hauteur de la culture dont elle est dépositaire, ce qui exige une politique culturelle **sans frilosité et sans œillères, libérée des timidités paralysantes et des sectarismes réducteurs. Ce sont des mutilations de cette sorte** qui menacent aujourd'hui, dans le magma d'une **francophonie au rabais**, l'avenir tout à la fois de la langue française et de la civilisation dont elle est inséparable. ».

L'écriture « inclusive » menace la francophonie

Dans son rapport⁴⁴ de 1998 la COGETERM analyse les retours d'expériences en matière de féminisation de la langue de plusieurs pays francophones, et fait un parallèle avec la situation aux États-Unis.

La Commission constate :

- l'usage évolue à la marge car la langue française dispose de toutes les ressources pour rendre compte de la place des femmes dans la société sans avoir besoin de modifier la graphie, la syntaxe ni la grammaire : *« Au vu de ces initiatives, il est possible de tracer un premier bilan critique des pratiques déjà effectives dans les pays francophones. On constate que malgré la fermeté des intentions et l'état d'avancement des réformes, l'usage ne se modifie que très à la marge et toujours dans le sens d'une consécration des possibles qui étaient déjà offerts par la langue, au détriment des véritables innovations... La vertu des initiatives francophones est surtout de nous révéler les implications logiques ultimes de la féminisation et les impasses que nous devrions éviter. »* ;
- à refuser l'universalisme du neutre générique, le risque est de s'engouffrer dans un puits sans fond : *« À désigner l'individuel, le langage se dissout. **La revendication de la différence (...) n'a pas de limite.** Les États-Unis en font aujourd'hui l'expérience. **Cette position mène rapidement à l'absurdité d'un langage** qui ne peut plus rien dire parce qu'il est condamné à énumérer sans fin les attributs individuels des êtres auxquels il s'adresse. Ainsi, au "politiquement correct" et à l'apologie des différences et des particularismes, succèdent déjà, outre-Atlantique, la revendication du droit à l'indifférence et les critiques contre les discriminations positives. »* ;
- l'absence de résistance face aux minorités bruyantes conduit à l'absurdité : *« Changer le langage au rythme des évolutions socio-politiques fait craindre que **certaines revendications féministes n'en viennent un jour à remettre en question la féminisation** qui risque d'ores et déjà d'être interprétée comme une forme d'"apartheid linguistique". Pire, les initiatives actuelles des pays francophones risquent d'apparaître comme des **imitations timides d'une mode autrefois triomphante en Amérique, mais qui déjà lasse les Américains. Ce mimétisme à retardement semble pourtant bien inutile dès lors que les impasses de l'entreprise sont connues.** »* .

⁴⁴ Le rapport de 1998 sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre demandé par le Premier ministre à la Commission générale de terminologie et de néologie.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000415.pdf>

L'écriture « inclusive » renie le patrimoine culturel français

Face aux velléités des promoteurs du « politiquement correct », qui veulent changer la langue au gré des toussotements des inclusivistes de toute nature, il est utile de résister.

A contrario, il faut avoir à l'esprit que tout renoncement (de l'histoire qui a façonné les règles de la langue autant que de la cohérence des programmes scolaires qui doivent en rendre compte) s'inscrit dans un processus de déclassement de notre patrimoine culturel, donc de la francophonie.

Notre civilisation, hier pionnière et rayonnante mondialement, se trouverait rétrogradée au rang de suiveuse béate de modes américaines déjà éculées outre-Atlantique.

Comment honorer et transmettre notre patrimoine culturel, dans une langue altérée, massacrée ?

L'·La albatros

*Souvent, pour s'amuser, les femmes·hommes d'équipage
Prennent des albatros, vastes oise·aux·les des mers,
Qui suivent, indolent·e·s compagn·es·ons de voyage,
Le navire glissant sur les gouffres amers.*

*À peine les ont-ils·elles déposé·e·s sur les planches,
Que ces rois·reines de l'azur, maladroit·e·s et honteux·ses·x,
Laissent piteusement leurs grandes ailes blanches
Comme des avirons traîner à côté d'eux·elles.*

*Ce·tte voyageur·r·se ailé·e, comme il·elle est gauche et veule !
Lui·Elle, naguère si be·au·lle, qu'il·elle est comique et laid·e !
L'un·e agace son bec avec un brûle-gueule,
L'autre mime, en boitant, l'infirme qui volait !*

*Le·a Poète·sse est semblable au·à la prince·sse des nuées
Qui hante la tempête et se rit de l'arch·er·ère ;
Exilé·e sur le sol au milieu des huées,
Ses ailes de géant·e l'empêchent de marcher.*

Les promoteurs de l'écriture « inclusive » arguent que jamais il n'a été question de modifier des textes du patrimoine littéraire français.

- À quoi bon utiliser une écriture qu'on ne retrouve pas dans les œuvres littéraires ?
- Comment être intimement lié(e) à un texte quand l'esprit de la langue nous sépare ?
- Quelle légitimité donner à l'écriture « inclusive » sans juger les textes d'hier ?

Faudrait-il expliquer à nos enfants que les œuvres de nos illustres écrivains et penseurs sont d'une ère révolue, où l'homme, tel Cro-Magnon en mâle sous-développé, dominait la femelle ? La langue de Molière, Racine... sera-t-elle étudiée comme s'étudie l'art pariétal des grottes de Lascaux ?

Nos enfants doivent se construire en sachant que l'Histoire de France, l'histoire de leur pays, est celle de femmes et d'hommes qui se sont battus pour le progrès, pour l'universalisme de la pensée, et pour l'égalité des droits, sans distinction de genre.

Enfin un texte à portée législative contre l'écriture « inclusive »

Le sujet de l'écriture « inclusive » et plus largement de la féminisation de la langue a fait couler beaucoup d'encre et fait l'objet de quatre circulaires (1986, 1998, 2017, 2021).

Il est souvent fait référence à la circulaire d'Édouard Philippe, publiée le 21 novembre 2017, alors en fonction de Premier ministre. En réalité cette circulaire relative aux règles de féminisation des noms de métiers et de fonctions, **invite** les agents de l'État à ne pas faire usage de l'écriture « inclusive » **en particulier** dans la rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française⁴⁵.



Édouard Philippe
Premier ministre

« En revanche, **je vous invite, en particulier** pour les textes destinés à être publiés au Journal officiel de la République française, à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine. Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, **les administrations relevant de l'État doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques**, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme. »

Mais « inviter » n'est pas « légiférer ».

De surcroît « inviter » à ne pas faire usage « en particulier » pour certains textes, consiste à concevoir qu'il puisse en être fait usage pour d'autres.

⁴⁵ Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036068906>

La circulaire du ministre de l'Éducation nationale, **publiée le 5 mai 2021**⁴⁶ est la première circulaire contre l'écriture « inclusive » qui ait une portée législative.

NOR : MENB2114203C
Circulaire du 5-5-2021
MENJS

RÈGLES DE FÉMINISATION DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET LES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

La circulaire de Jean-Michel Blanquer adressée « *aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices de l'administration centrale ; aux personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports* » a le mérite **de proscrire, au moins dans l'enseignement, l'écriture « inclusive »**.



Jean-Michel Blanquer
ministre de
l'Éducation nationale

« Dans le cadre de l'enseignement, la conformité aux règles grammaticales et syntaxiques est de rigueur. Deux conséquences en découlent.

En premier lieu, il convient de proscrire le recours à l'écriture dite « inclusive », qui utilise notamment le point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin lorsque celui-ci est utilisé dans un sens générique. L'adoption de certaines règles relevant de l'écriture inclusive modifie en effet le respect des règles d'accords usuels attendues dans le cadre des programmes d'enseignement. En outre, cette écriture, qui se traduit par la fragmentation des mots et des accords, constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit. L'impossibilité de transcrire à l'oral les textes recourant à ce type de graphie gêne la lecture à voix haute comme la prononciation, et par conséquent les apprentissages, notamment des plus jeunes. Enfin, contrairement à ce que pourrait suggérer l'adjectif « inclusive », une telle écriture constitue un obstacle pour l'accès à la langue d'enfants confrontés à certains handicaps ou troubles des apprentissages.

En second lieu, l'usage de la féminisation des métiers et des fonctions doit être recherché. De même, le choix des exemples ou des énoncés en situation d'enseignement doit respecter l'égalité entre les filles et les garçons, tant par la féminisation des termes que par la lutte contre les représentations stéréotypées. »

Cette circulaire, dont on peut légitimement regretter qu'elle n'aille pas assez loin et qu'elle veille à brosser dans le sens du poil les infatigables défenseurs du « politiquement correct », est indéniablement une avancée courageuse de la part du ministre.

⁴⁶ Circulaire NOR : MENB2114203C du 5-5-2021 - Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les pratiques d'enseignement
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>

Proscrire n'est pas interdire, soit. Il n'en demeure pas moins que la circulaire du 5 mai 2021 aura l'effet attendu sur l'écriture « inclusive » à l'école.



Cette circulaire est une réponse conforme aux attentes des 53 000 signataires de la [pétition lancée par SOS Éducation](#), qui demandaient au ministre de l'Éducation nationale d'interdire de manière ferme et immédiate, par une circulaire, l'écriture « inclusive » à l'école.

Dans son article publié le 19 mai 2021 pour Le Figaro⁴⁷, Claire Conruyt dresse l'analyse de la circulaire. Elle donne la parole à Anne-Marie Le Pourhiet, professeur de droit public à l'université Rennes-I pour évaluer la portée législative de la circulaire. L'ensemble de l'analyse est à retrouver dans l'article, mais d'ores et déjà, notons :

« Cette circulaire est plus que dissuasive : les services qui ne la respecteraient pas pourraient être sanctionnés. De même, la valeur d'une décision d'un recteur rédigée en écriture inclusive serait nulle. Les fonctionnaires de l'Éducation nationale qui utiliseraient l'écriture inclusive violeraient leurs obligations. »

⁴⁷ Article de Claire Conruyt pour le Figaro *L'écriture inclusive est-elle vraiment interdite à l'école ?* LA VÉRIFICATION <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/l-ecriture-inclusive-est-elle-vraiment-interdite-a-l-ecole-20210519>



Pour conclure

L'écriture inclusive est une menace pour notre langue et notre cohésion sociale.

Propagande d'exclusion et de discrimination, l'écriture « inclusive » est un sophisme sans lien avec les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, qu'elle prétend pourtant servir.

La finalité de l'écriture « inclusive » est en réalité de déconstruire la langue française et à travers elle, le creuset de notre identité nationale.

Il faut en préserver les enfants, dans et hors de l'école.

Une première étape a été franchie avec la circulaire du ministre de l'Éducation nationale qui proscriit l'écriture « inclusive » à l'école. Mais ce n'est pas suffisant. Syndicats et enseignants affichent déjà leur résistance et s'engagent publiquement à en poursuivre la diffusion dans les classes.

L'action engagée par SOS Éducation pour expliquer les dangers et les méfaits de l'écriture « inclusive », dont cette synthèse rend compte, va se poursuivre.

Seuls des lois et un infatigable travail de pédagogie peuvent protéger de la vacuité de ces idéologies qui concourent inexorablement à l'exclusion d'une partie de nos concitoyens, à la désinstruction nationale⁴⁸ et à l'effondrement du niveau de culture générale et d'éducation dans notre pays.

⁴⁸ René Chiche, *Désinstruction nationale*, éditions Ovadia (novembre 2019)

SOURCES

Rapports & positions institutionnels

- Académie française, *Lettre ouverte sur l'écriture inclusive* (7 mai 2021).
<https://www.academie-francaise.fr/actualites/lettre-ouverte-sur-lecriture-inclusive>
- Académie française, *Féminisation des noms de métiers et de fonctions* (28 février 2019)
https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf
- Académie française, *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive »* (26 octobre 2017)
<https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>
- Académie française, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres - Mise au point de l'Académie française* (10 octobre 2014)
<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>
- Commission générale de terminologie et de néologie, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (1998)
<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000415.pdf>
- Bernard Cerquiglini (dir.), *Femme, j'écris ton nom, Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Centre national de la recherche scientifique institut national de la langue française, Édition n°1 (1999)
<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994001174.pdf>
- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (novembre 2015)
https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_guide_pratique_com_sans_stereo_-_vf-_2015_11_05.pdf

Discours et interventions publiques

- Nathalie Élimas, Secrétaire d'État chargé de l'éducation prioritaire, séance publique du Sénat (6 mai 2021)
<https://youtu.be/U6Q6Gdlp1xE>
- Micheline Jacques, Sénat (6 mai 2021)
<https://youtu.be/IVzS31Kicqw>
- Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Assemblée nationale, Commission des affaires culturelles (9 mars 2021)
http://videos.assemblee-nationale.fr/video.10449840_6047b8ac5df8b.commission-des-affaires-culturelles-m-jean-michel-blanquer-ministre-de-l-education-nationale-de-9-mars-2021
- Simone Veil, *Discours de réception*, Académie française (18 mars 2010)
<https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-et-reponse-de-m-jean-dormesson-1>

- Maurice Druon, *Discours sur l'état de la langue*, Académie française (3 décembre 1998)
<https://www.academie-francaise.fr/discours-sur-letat-de-la-langue-seance-publique-annuelle-2>
- Antoine de Rivarol, *Discours sur l'universalité de la langue française* (1783)
https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Rivarol-Discours-universalite_fr.htm

Tribunes POUR & CONTRE

- Collectif, *Une "écriture excluante" qui "s'impose par la propagande" : 32 linguistes listent les défauts de l'écriture inclusive*, Tribunes libres, Marianne (septembre 2020)
<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les>
- Collectif, *65 linguistes répondent à la Tribune sur Marianne de 32 linguistes contre l'écriture dite inclusive*, Les Blogs, Mediapart (septembre 2020)
<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/250920/au-dela-de-l-e-criture-inclusive-un-programme-de-travail-pour-la-linguistique-d-aujour>
- Collectif, *314 membres du corps professoral... s'engagent à ne plus enseigner la règle « le masculin l'emporte sur le féminin »*, Slate (novembre 2017)
<http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

Pétition SOS Éducation - NON à l'écriture inclusive

- Pétition lancée par SOS Éducation, regroupant plus de 53 000 signataires au 25 mai 2021
<https://soseducation.org/petitions-mobilisations-collectives/contre-ecriture-inclusive>

Médias

- Claire Conruyt, *Une pétition contre l'écriture inclusive, adressée à Blanquer, dépasse les 25 000 signatures*, Le Figaro Étudiant (9 avril 2021)
https://etudiant.lefigaro.fr/article/une-petition-contre-l-ecriture-inclusive-adressee-a-blanquer-depasse-les-25-000-signatures_cb96c22a-97ae-11eb-b26b-e49bc1e21822/
- Anthony Cortes, *Est-il vraiment possible d'interdire l'écriture inclusive à l'école ?*, Marianne (4 mai 2021)
<https://www.marianne.net/societe/education/est-il-vraiment-possible-dinterdire-lecriture-inclusive-a-lecole>
- Le Figaro Étudiant, *Jean-Michel Blanquer veut interdire l'écriture inclusive à l'école* (3 mai 2021)
https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-tranche-blanquer_d918fddc-abe0-11eb-917f-298f4077d690/
- Kévin Bossuet, professeur d'histoire, *L'écriture inclusive n'a rien à faire au sein de l'école de la République*, Figarovox (25 février 2021)
<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/l-ecriture-inclusive-n-a-rien-a-faire-au-sein-de-l-ecole-de-la-republique-20210224>

- Anthony Cortes, *Ces enseignants qui importent l'écriture inclusive à l'école : "Déconstruire, ça peut se faire à tout âge"*, Ecol.e.s, Marianne (9 décembre 2020)
<https://www.marianne.net/societe/education/deconstruire-ca-peut-se-faire-a-tout-age-ces-enseignants-qui-importent-lecriture-inclusive-a-lecole#:~:text=Simplement%2C%20elle%20suit%20cette%20volont%C3%A9,se%20faire%20%C3%A0%20tout%20%C3%A2ge.>
- Le Figaro Étudiant, *À Sciences Po Paris, des points bonus accordés pour l'utilisation de l'écriture inclusive* (25 février 2021)
https://etudiant.lefigaro.fr/article/a-sciences-po-paris-des-points-bonus-accordes-pour-l-utilisation-de-l-ecriture-inclusive_70f90efe-777e-11eb-930c-df8a7d3f696f/
- Quotidien, *On a assisté à un atelier d'écriture inclusive*, TF1 (9 mars 2021)
<https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/on-a-assiste-a-un-atelier-decriture-inclusive-44573287.html>
- Jean Salem, *En marge de l'assemblée générale de l'AUPELF - La francophonie : une vision culturelle*, L'Orient le Jour (28 avril 1998)
https://www.lorientlejour.com/article/268677/En_marge_de_lassemblee_generale_de_lAUPELF_La_francophonie_%253A_une_vision_culturelle.html
- Paul Sugy, *Qu'est-ce que le « gender budgeting », nouveau gadget des mairies écologistes ?*, Le Figaro (10 mars 2021)
<https://www.lefigaro.fr/politique/qu-est-ce-que-le-gender-budgeting-nouveau-gadget-des-mairies-ecologistes-20210310>
- Claire Bommelaer, *Femmes, femmes, femmes dans les musées*, Le Figaro (24 octobre 2018)
<https://www.lefigaro.fr/arts-expositions/2018/10/24/03015-20181024ARTFIG00264-femmes-femmes-femmes-dans-les-musees.php>
- Connaissance des Arts, *Le musée d'Orsay s'associe à AWARE pour promouvoir 40 artistes femmes des XIX^e et XX^e siècles* (5 mars 2021)
<https://www.connaissancedesarts.com/musees/musee-orsay/le-musee-dorsay-sassocie-a-aware-pour-promouvoir-40-artistes-femmes-des-xixe-et-xxe-siecles-11153863/>
- François Carrel, *Enseignement, À Grenoble, fini le bleu et le rose, la récré passe au vert* (20 juillet 2020)
https://www.liberation.fr/france/2020/07/20/grenoble-fini-le-bleu-et-le-rose-la-recre-passe-au-vert_1794785/

Circulaires - Projets de Loi

- Circulaire du 5 mai 2021 - Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les pratiques d'enseignement
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>
- Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036068906>
- Lionel Jospin, Premier ministre, *Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, JORF (6 mars 1998) p. 3565
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000556183>

- Laurent Fabius, Premier ministre, *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, JORF (11 mars 1986) p. 4267
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000866501>
- Proposition de loi n° 3922 portant interdiction de l'usage de l'écriture inclusive pour les personnes morales en charge d'une mission de service public, à l'initiative de Monsieur le député François Jolivet
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3922_proposition-loi
- Proposition de loi n° 4003 visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques, à l'initiative de Monsieur le député Guy Teissier, Monsieur le député Julien Aubert, Madame la députée Emmanuelle Anthoine
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4003_proposition-loi
- Article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958 - « La langue de la République est le français. »
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/>

Ressources complémentaires de SOS Éducation

- 50 arguments contre l'écriture « inclusive »
<https://bit.ly/50-arguments-contre-ecriture-inclusive>
- Entretien avec Claire Martinot (12 avril 2021)
<https://youtu.be/8iAuDTv3PPg>
- Entretien avec René Chiche (5 mars 2021)
<https://youtu.be/2NPkHeNrxY>

Données chiffrées

- DEPP, Note d'information, n° 20.20, *Analyse des données lors de la journée défense et citoyenneté 2019* (juin 2020)
<https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2019-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-303885>
- DEPP, Note d'information, n° 21.03, *Résultats des évaluations nationales de 6e passées en janvier 2020* (Janvier 2021)
<https://www.education.gouv.fr/800-000-eleves-evalues-en-debut-de-sixieme-en-2020-des-performances-en-hausse-mais-toujours-309160>
- Sondage IFOP pour L'Express, *notoriété et adhésion aux thèses de la pensée « woke » parmi les Français* (4 mars 2021)
<https://www.ifop.com/publication/notoriete-et-adhesion-aux-theses-de-la-pensee-woke-par-mi-les-francais/>
- Groupe de travail Pédagogies et manuels scolaires du Conseil scientifique de l'éducation nationale, *Pédagogie et manuels pour l'apprentissage de la lecture : comment choisir ?* (2018-2019)

https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/MANUELS_CSEN_VDEF.pdf

- HyperSupers TDAH France, *TDAH - Le Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité* (consulté le 25 mai 2021)
<https://www.tdah-france.fr/-Trouble-Deficit-de-l-Attention-.html>
- Fédération des aveugles de France (lien consulté le 25 mai 2021)
<https://aveuglesdefrance.org/>
- Association dyslexiques de France (lien consulté le 25 mai 2021)
<https://www.dyslexiquesdefrance.fr/>
- Association Dyspraxie France Dys (lien consulté le 25 mai 2021)
<https://www.dyspraxies.fr/>
- Association Avenir Dysphasie France (lien consulté le 25 mai 2021)
<https://aad-france.dysphasie.org/>
- Autisme France (lien consulté le 25 mai 2021)
<http://www.autisme-france.fr/>

Guides & articles des promoteurs de l'écriture « inclusive »

- Magazine féministe belge axelle - L'écriture inclusive, entre passions et crispations : entretien avec Laurence Rosier (Septembre 2020)
https://www.axellemag.be/ecriture-inclusive-entretien-avec-laurence-rosier/?fbclid=IwAR346mxjGNU0XLvHVed0ci1l68_wUmGICQIKmyG_mrCK_bPkQImm12B80y8
- Guide Inclure sans exclure - les bonnes pratiques de rédaction inclusive - Anne Dister et Marie-Louise Moreau - Fédération Wallonie-Bruxelles Culture (Édition 2020)
http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecured1&u=0&g=0&hash=e389234b053eae435b94298ad6d510087b646715&file=fileadmin/sites/lff/upload/lff_super_editor/lff_editor/documents/2020/Inclure_sans_exclure_web_aout_version_cliquable_corr.mot_manquant_.pdf
- Manuel d'écriture inclusive - Édition augmentée - copyright agence mots-clés (Juin 2019)
<https://static1.squarespace.com/static/5e441b2fb746a7235f25667e/t/5e7d1cfc03a13b4fe2f01c17/1585257726011/Mots-Clés+-+Manuel+d%27écriture+inclusive.pdf>
- Éliane Viennot, *Rapport de l'Académie française sur « La féminisation des noms de métiers et de fonctions »* (28 février 2019), *Décryptage*
<http://www.elianeviennot.fr/Langue/Acad2019-Decryptage.pdf>
- Magazine féministe belge axelle - Vers une grammaire féministe dans votre magazine (Décembre 2016)
<https://www.axellemag.be/vers-grammaire-feministe-magazine/>

Remerciements

Merci à Claire Martinot, professeur de linguistique à l'Université de la Sorbonne, professeur de linguistique à l'INSPÉ de l'académie de Paris et présidente de la Cellule de Recherche Linguistique, pour sa lecture experte de cette note avant publication.



SOS Éducation a été fondée en novembre 2001, suite aux résultats inquiétants des premières études internationales PISA sur le niveau scolaire des jeunes élèves en France. Déterminés à inverser la tendance, des parents passionnés par l'éducation se rassemblent pour agir. Ils créent SOS Éducation, une association indépendante de tout mouvement politique, syndical, professionnel et confessionnel.

SOS Éducation a pour priorité l'intérêt supérieur de l'enfant, son éducation et son développement.

SOS Éducation est une association *loi 1901*, libre et indépendante, financée exclusivement par la générosité de ses membres.

SOS Éducation ne reçoit aucune subvention publique. Pour ses membres, c'est la garantie d'une parole libre.

L'Association est reconnue d'intérêt général et son champ d'intervention est l'Éducation.

**Pour nous permettre de continuer à agir pour améliorer le système éducatif,
vous pouvez soutenir nos actions par un don.**

JE FAIS UN DON

Vous avez apprécié cette note de synthèse ?

Vous avez repéré une coquille ?

Vous avez d'autres arguments ?

Dites-le-nous !

Cliquez ici pour commenter cette note de synthèse :

Je donne mon avis

Contact



<https://twitter.com/soseducation>



<https://www.facebook.com/page.sos.education>



[Inscrivez-vous à notre lettre d'information](#)

<http://soseducation.org/>

contact@soseducation.org

01 45 81 22 67

SOS Éducation
25 Rue de Ponthieu
75008 PARIS